



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres techniques régionaux de la consommation

Question écrite n° 2720

Texte de la question

M. Jean-Paul Bret appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat au budget sur les difficultés financières rencontrées par les centres techniques régionaux de la consommation. Ces derniers concourent avec des associations nationales et locales à l'information des consommateurs. Ils assurent plus particulièrement la charge des émissions régionales « Consommateurs actualité » sur France 3. Or, ces dernières années, le budget global attribué au mouvement consommateur a été sérieusement amputé. Il est passé en deux ans de 50 millions (1996) à moins de 40 millions de francs (1997). Les restrictions budgétaires ont entraîné la fermeture de trois centres régionaux et menacent d'autres organismes. Le mouvement consommateur assure une mission d'intérêt général. Il est particulièrement apprécié des Français. Aussi, il lui demande s'il envisage de mettre un terme à ces coupes budgétaires, et de revenir à minima à la situation de 1996.

Texte de la réponse

Les crédits affectés au soutien financier du mouvement consommateur pour 1997 s'élèvent à 38,2 MF. Le Gouvernement a décidé de verser 38 % de ce budget aux centres techniques régionaux de la consommation pour financer leur fonctionnement et la réalisation des émissions télévisées de consommation. L'importance de ce financement témoigne de l'intérêt qu'il porte aux missions d'appui technique qu'assurent les centres régionaux auprès des associations locales de consommateurs (formation, assistance juridique, traitement des litiges, animation, etc.), et à celles d'information des consommateurs. Conscient des attentes de nos concitoyens à l'égard de services de proximité développés par les associations de consommateurs, tant en matière d'information que d'assistance au règlement des litiges, le Gouvernement s'efforcera d'appuyer les actions que celles-ci conduiront sur le terrain. A cet égard, les pouvoirs publics encourageront les projets associant plusieurs structures de consommation ou les partenariats avec les collectivités locales. La recherche de synergies doit, en effet, accroître l'impact des actions menées et renforcer ainsi le dynamisme du mouvement consommateur. Pour 1998, les crédits d'aide au mouvement consommateur sont inscrits à hauteur de 40 000 000 francs dans le projet de loi de finances, soit une augmentation de 4,5 % par rapport aux crédits affectés en 1997. Le Gouvernement examine en outre les possibilités de dégager un financement stable pour le mouvement consommateur, voire de consentir un effort supplémentaire significatif en 1998.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bret](#)

Circonscription : Rhône (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2720

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : PME, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 1997, page 2820

Réponse publiée le : 29 décembre 1997, page 4923